

CITOYENNETE ACTIVE/ COMMISSION 6 / CADRE DE VIE URBAIN/

Référente : Marie-Sylvie SCHMITT (participants : Jean Claude VIGATO, Armelle BRAHY-VIGATO, André VAXELAIRE et Jean Pierre BUREAUX)

Chantier : espace public/espace privé»

Note préliminaire pour la réunion préparatoire du 15 mars 2017 à la journée d'échange à programmer ensuite.

Cette journée d'échanges (introduite par le Président Toussaint) fera donc suite à celle qui concernait l'école.

Mais si l'école est le lieu où l'on **apprend ensemble**, l'espace public est bien celui où l'on **vit ensemble**. La journée d'échanges sur le sujet de l'espace public par rapport à l'espace privé pourrait s'organiser autour de deux questions pertinentes dans notre société d'aujourd'hui :

L'espace public de la ville peut-il être heureux à vivre pour tous ?

Dans sa « poétique de l'espace », Gaston Bachelard introduit son ouvrage en indiquant :

« Nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de **l'espace heureux...**, l'espace saisi par l'imagination ne peut rester indifférent car, livré à la mesure et à la réflexion du géomètre, **il est vécu** ».

Précisons qu'aujourd'hui ce sont les citoyens, les politiques, et les urbanistes qui font la ville. Mais les architectes savent bien que de l'espace conçu à l'espace perçu et vécu, il n'y a pas qu'un pas.

En introduction, nous retracerons brièvement l'histoire des espaces publics au travers d'exemples en montrant leur valeur d'usage par les sociétés concernées.

Seront ensuite précisés les caractéristiques de l'espace public construit aujourd'hui et ses usages contemporains.

Nous évoquerons enfin, ensemble, les améliorations attendues de nos espaces publics urbains au regard des problématiques de notre société, dont celles de ses violences notamment.

Après la pause déjeuner, reprise des travaux en assemblée plénière sur la question plus générale de la sphère publique (ou sphère sociale ?):

Quelles limites faut-il fixer à la sphère publique, et doit-elle rester neutre?

Jürgen Habermas a décrit (1962) « le processus au cours duquel le public...s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'Etat ». L'usage des réseaux sociaux aujourd'hui confirme bien le propos et pose la question de la possibilité pour internet de créer un espace public mondial. Ou ne reste-t-il qu'une utopie économique maquillée en utopie politique (Paul Mathias) ?

Avec Mazarine Pinget (« La dictature de la transparence »Laffont 2016) questionnant les réseaux sociaux, interrogeons-nous d'abord sur « le passage du privé, qui peut se montrer (même s'il reste sur la toile un avatar de soi), à l'intime, qui se retire » ; et constatant que : « s'y soustraire, c'est ne pas exister, car pour exister socialement...il faut s'exhiber sans voile, dévoiler son intimité ... » et que, si cela consiste « à montrer ce qui ne doit pas l'être, à exporter dans l'espace public ce qui appartient à l'espace privé, qu'arrive-t-il lorsque les frontières du privé et du public se brouillent ? » ; et que cette « transparence semble condamner la condition

de possibilité de la politique : cette distinction entre les espaces qui permet aux sujets d'être tout à la fois citoyens et personnes privées ».

Enfin, sous l'effet de la toile et de ses réseaux sociaux, **l'effacement des frontières entre public et privé serait-il donc le véritable changement de notre époque ?**

Mais **l'espace public ne doit-il pas rester neutre ?**

Car « l'équilibre de la laïcité à la française ayant été chamboulé ...les crispations engendrées ont poussé l'Etat à étendre son empire législatif et moral sur la sphère publique » (cf. l'article de Cécile Chambraud paru en mars dernier dans Le Monde).

Au cours du débat, interventions des représentants des ateliers transversaux sur le sujet.

Conclusions de la journée par le président.